

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 20 septembre 2021

- **Points d'actualité :**

- **Bilan des activités jeunesse de l'été :** Madame Rogez rappelle que malgré un contexte sanitaire incertain et une météo compliquée, les accueils de loisirs municipaux ont pu fonctionner pleinement, notamment grâce à l'implication des équipes d'animation. Elle rappelle que la Municipalité avait décidé de recruter l'ensemble des jeunes diplômés et non-diplômés et inscrits à la session BAFA d'avril qui a dû être annulée et que les tarifs avaient été gelés pour cette année par le Conseil Municipal. Concernant les effectifs, les centres maternels ont accueilli en moyenne 70 enfants en juillet et 40 en août et pour les primaires 110 en juillet et 70 en août.. Concernant le CAJ, 49 adolescents étaient inscrits et deux séjours ont été organisés. Les équipes ont constaté que les participants étaient de plus en plus jeunes, ce qui est très encourageant pour l'avenir. Madame Rogez remercie les équipes pour leur implication.

Deuxième point concernant la jeunesse : les jobs pour ma ville. Ce dispositif permet aux jeunes de bénéficier d'une première expérience professionnelle au sein des services communaux. Pour la première fois et suite à la décision du Conseil Municipal, ce dispositif était ouvert aux moins de 18 ans, à raison d'un contrat de 20 heures pour une semaine, contre 40 heures pour deux semaines pour les majeurs. Pour cet été, les services communaux ont accueilli 48 mineurs et 45 majeurs.

Madame Rogez ajoute que l'espace Raymond Queva sera inauguré le 25 septembre/

- **Site internet :** Monsieur Queva annonce qu'un nouveau site internet communal a été mis en ligne. Il fait suite à un travail du service informatique pour l'adapter aux nouveaux usages des internautes, notamment par un accès facilité via les supports mobiles et un accent mis sur les services dématérialisés. Ce nouveau site se veut aussi complémentaire aux réseaux sociaux de la Commune. Il est la suite logique de la volonté de la Municipalité de multiplier les services accessibles en ligne. Il fait également la part belle au patrimoine communal, avec une page dédiée.
- **Local Anicet Grossemy :** Le local a été inauguré le 17 septembre. Il accueille des associations et notamment les colombophiles. Monsieur le Maire rappelle que ce projet a été initié par Daniel Delcroix
- **Inauguration Espace Raymond Queva :** Monsieur le Maire rappelle que ce lieu rassemble les services jeunesse et sport et sera inauguré le 25 septembre.
- **Actualité des seniors :** Madame Abrikossoff annonce qu'un taxi seniors appelé "service mobilité seniors" sera lancé le 24 septembre. Il sera réservé aux habitants de la Commune de plus de 67 ans. Elle ajoute que la semaine bleue sera organisée du 4 au 8 octobre, avec de la gym douce, la marche bleue, la révision du code de la

route, un goûter récréatif. Un transport sera mis en place sur demande. Madame Abrikossoff rappelle que ces activités, y compris le banquet des aînés du 27 octobre, nécessitent la présentation du pass sanitaire et que le port du masque y sera obligatoire.

- **Aide aux vélos** :Monsieur Queva annonce que suite à l'instauration d'une aide municipale à l'achat d'un vélo, 17 aides ont été versées pour un montant de 860€. Monsieur Queva rappelle le principe : l'acquisition du vélo doit se faire dans un commerce et aucune revente n'est autorisée dans les trois ans. L'aide s'élève à 20% du prix avec un plafond à 50€ (100€ pour les vélos à assistance électrique). C'est une aide qui s'inscrit dans le cadre du plan communal de développement des mobilités douces.
- **Maison de la vie écocitoyenne** : Monsieur Rémi Queva rappelle que la maison de la vie écocitoyenne a été installée dans l'ancien CAJ et qu'une association a été créée pour en assurer le fonctionnement. Suite au déménagement du service jeunesse, une première action a pu être menée avec le désherbage et le nettoyage de l'extérieur du site et la fabrication d'un composteur. En parallèle, les entreprises Décathlon, Leroy Merlin et d'autres implantées sur le parc industriel ont annoncé qu'elles s'impliqueraient dans le projet. Ce lieu se veut être un espace d'échange et de partage, en lien avec les associations de la commune et la Municipalité.
- **Emploi** :Monsieur Queva annonce que la Municipalité organise le 21 octobre un troisième forum de l'emploi. Les chiffres montrent que pour le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A a baissé au 30 juin 2021 de -14% en région et de -19% dans la Commune. Cela pourrait s'expliquer par la présence du parc des industries et les actions menées sur l'emploi. Pour les moins de 25 ans, on assiste à une baisse de -25% en région et -32% dans la Commune. Pour les plus de 50 ans, le chômage baisse en réunion de -7%; contre -2% à Billy-Berclau. Concernant le niveau de diplôme, les bacs +2 bénéficient d'une baisse de -35%, les titulaires du bac -16% et d'un BEP/CAP -11%. Il est donc important que les jeunes se forment. Concernant les demandeurs d'emploi à activités partielles, les résultats sont moins favorables pour la Commune. Au niveau des demandeurs d'emploi de longue durée, la situation reste délicate. Dans ce contexte, la Municipalité poursuit l'organisation des sessions de recrutement, avec notamment le 22 septembre une réunion pour le groupe Leclerc. De même, le forum de l'emploi se tiendra le 21 octobre de 9h à 12h30 avec environ 90 stands.
- **Salles associatives** :Monsieur Goudsmett rappelle qu'un chantier école est impliqué dans ces travaux. La pénurie de matériel a néanmoins engendré une semaine de retard, mais les délais devraient être tenus. Le rejointoiement extérieur sera réalisé par le chantier école, dont le travail est de grande qualité.
- **Adoption à l'unanimité du procès verbal de la réunion du 10 juin 2021**
- **Procurations** :Madame Wallez à Madame Rogez et Monsieur Boulet à Monsieur Goudsmett
- **Désignation des secrétaires** : Véronique Dujardin et Christophe Dambrain
-

• **INSTITUTION ET VIE POLITIQUE**

- **1. Installation d'un nouveau membre du Conseil Municipal** (*rapporteur Maire*)

Monsieur le Maire annonce que madame Sandrine TRINEL a fait connaître son intention de mettre un terme à son mandat de conseillère municipale. Comme le prévoient les dispositions du Code Électoral, Madame Sandie LEPREUX a été nommée conseillère municipale en remplacement de Madame TRINEL. Le Conseil Municipal prend acte de l'installation de Madame LEPREUX Sandie en qualité de Conseillère Municipale et de la modification du tableau du Conseil Municipal.

- **2. Approbation du rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE - année 2020**(*rapporteur Dorothee Moyaert*)

Madame Moyaert rappelle que conformément aux dispositions de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay-Artois Lys Romane a fait parvenir son rapport retraçant l'activité de cet établissement au cours de l'année 2020. Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de la présentation du rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane exercice 2020.

La Communauté d'agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane rassemble 100 Communes dont Béthune, Bruay-la-Buissière et 82 communes de moins de 2000 habitants. Son territoire compte 280 000 habitants, représentés par 152 élus communautaires élus au suffrage universel direct aux élections municipales

Ses principales compétences exercées sont :

- Développement économique
- Aménagement du territoire
- Équilibre social de l'habitat
- Politique de la ville
- Gestion des milieux aquatiques
- Gestion des déchets
- Eau : assainissement et eau potable

L'année 2020 qui fait l'objet de ce rapport d'activités a été marquée par un changement de gouvernance, puisqu'un nouveau conseil communautaire a élu un nouvel exécutif en juillet 2020.

Cette année a été marquée par :

- le transfert de la compétence eau potable
- l'approbation du plan climat air énergie
- don de masques à la population
- élection d'Olivier Gacquerre comme président
- la poursuite de déploiement des bornes de recharge électrique
- l'annonce officielle de l'arrivée d'ACC et du départ de Bridgestone.

Monsieur le Maire ajoute que la communauté d'agglomération a acquis, via l'établissement public foncier, le site Nitrochimie dont l'avenir fera l'objet d'un travail avec la Commune. Il rappelle que les élus communautaires n'ont pas activé la taxe d'ordures ménagères.

• FINANCES PUBLIQUES

• 3. Garantie d'emprunt (rapporteur Didier Gruchala)

Monsieur Gruchala rappelle que dans le cadre de l'opération de construction de logements à la ZAC PASTEUR 3ème tranche, Maisons & Cités s'est vu confier la construction de 51 logements (34 PLUS et 17 PLAI). Cette dernière sollicite la commune pour le cautionnement du prêt consenti par la Banque des Territoires d'un montant de 4 588 819 €, à hauteur de 100 %. Le Conseil Municipal est invité à s'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Adopté à l'unanimité

• 4. Banquet des anciens - Tarif (rapporteur Maryline Abrikosoff)

Madame Abrikosoff rappelle que la commune organise un banquet pour les personnes de plus de 67 ans résidant sur la commune. Ce repas est offert aux Billy-Berclausiens mais une participation est réclamée aux accompagnants ne résidant pas sur la commune. Il est proposé de fixer cette participation à 30 € pour l'année 2021

Madame Abrikosoff ajoute que l'accès au banquet peut se faire par la présentation d'un certificat de vaccination ou d'un résultat négatif d'un test PCR.

Adopté à l'unanimité

• 5. Subventions aux associations (rapporteur Christophe Dambrain)

Monsieur Dambrain propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

Union Sportive Billy-Berclau	• 15 560 €
France Développement TOGO/BENIN	• 250 €
Aide Pratique et Financière	• 1 160 €
Amicale du Personnel de la commune de Billy-Berclau	• 10 000 €
Team Origlia Full Contact Kick Boxing Billy-Berclau	• 3 800 €
Clou Nez et Compagnie	• 135 €
Les 10 Doigts	• 1 673 €

Monsieur le Maire invite les conseillers intéressés directement par le vote d'une de ces subventions, à ne pas prendre part au vote. Madame Mennuti annonce ne pas prendre part vote de la subvention proposée à l'association Team Origlia Full Contact Kick Boxing Billy-Berclau

Adopté à l'unanimité (Madame Mennuti ne prend pas part au vote pour la subvention à Team Origlia Full Contact Kick Boxing Billy-Berclau)

● **6. Budget 2021- Décision modificative (rapporteur Alain Queva)**

Monsieur Alain Queva rappelle que les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables. Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif. La présente décision modificative au budget de l'exercice 2021 propose d'opérer des virements de crédits comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chap-Article-Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
Chap 011-61521-026 Entretien de terrains	- 20 000 €			
Chap 012-64111-020 Rémunération principale	- 60 000 €			
023Virement à la section d'investissement		+ 80 000 €		

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chap-Article-Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
Chap 20-2031-211 Frais études		+ 30 000 €		
Chap 21-2115 Terrains bâtis	- 80 000 €			
Chap 21-2116-026 - Travaux cimetièrè		+ 20 000 €		
Chap 21-2151-822- Travaux de voirie		+ 40 000 €		
OP83-chap23- 2313-020 Tvx réhabilitation salles associatives		+ 30 000 €		
OP85-chap23- 2313 -822		+ 40 000 €		
Tvx aménagement sécuritaire rue FOLLIET				
021virement de la section de fonctionnement				+ 80 000 €

Monsieur Queva explique que les frais d'études concernent la réflexion sur l'avenir de l'école maternelle et que les travaux concernent le cimetière de Billy, l'aménagement de la rue du Lieutenant Folliet, les travaux de voirie et les salles associatives.

Adopté à l'unanimité

- **7. Admission en non valeur**(*rapporteur Alain QUEVA*)

Monsieur Queva annonce que vu les demandes d'admission en non-valeur du Trésorier Principal suite au décès d'une personne, il est demandé au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur les produits ci-dessous pour un montant total de **164,55 EUROS**. Cette dépense sera imputée à l'article **6541**, fonction **01** du budget primitif 2021.

Adopté à l'unanimité

<ul style="list-style-type: none">● Action jeunesse
--

- **8. Ouverture des accueils de loisirs et du CAJ pendant les vacances scolaires 2021-2022 et recrutement des équipes encadrantes** (*rapporteur Séverine Rogez*)

Madame Rogez propose au Conseil Municipal l'ouverture des accueils de loisirs et du CAJ pendant les petites vacances scolaires de la manière suivante :

- Accueil de loisirs "primaires et maternelle" : Ces accueils seront ouverts pendant les vacances de Toussaint, d'hiver et de printemps. Les enfants seront accueillis de 9 h à 17 h

A cet effet, il conviendra de recruter au maximum 16 animateurs pour chaque période (le taux d'encadrement sera en fonction de l'effectif des enfants inscrits). La direction de l'accueil de loisirs est assurée par 1 directeur et 1 directeur adjoint qu'il conviendra également de recruter si ces postes ne peuvent être occupés par des agents diplômés du service jeunesse.

- Centre d'Animation Jeunesse:Cette structure permanente d'accueil et d'animation en direction des adolescents fonctionnera du lundi au samedi de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h pendant les vacances de la Toussaint,d'hiver et de printemps. A cet effet, il convient de recruter 4 animateurs maximum pour chaque période, ainsi qu'un directeur si ce poste ne peut être occupé par un agent diplômé du service jeunesse..

Madame Rogez précise que ce recrutement sera basé sur les effectifs maximaux, sachant que la situation sanitaire pourra nécessiter de mettre en œuvre des mesures restrictives.

Madame Sion demande si les recrutements ont débuté. Madame Rogez lui répond qu'il est déjà possible de postuler par courrier auprès de monsieur le Maire. Madame Sion demande si l'on sait si les effectifs seront complets. Madame Rogez lui répond qu'à ce stade, il n'est pas possible de répondre.

Adopté à l'unanimité

- **9. Séjour d'Hiver Convention** (rapporteur Grégory Boulert)

Monsieur Boulert explique que dans le cadre du contrat "Colonie" signé avec la CAF, il est proposé de reconduire le séjour d'hiver pour les enfants de la commune. Le séjour se déroulera du 5 février au 11 février 2022 au centre de Vacances "Les Plans" pour les enfants de moins de 12 ans et au Centre de Vacances "La joie de Vivre" pour les enfants de plus de 12 ans.

Le centre "LA JOIE DE VIVRE" SASU est le prestataire retenu pour l'organisation de ce séjour. celui -ci assurera :

- l'hébergement,
- la fourniture d'une alimentation saine et équilibrée au cours des quatre repas quotidiens,
- l'entretien des locaux,
- la fourniture du linge de lit,
- le matériel de ski sur 5 jours,
- les cours de ski (1 professeur, 5 séances de 2h00 pour 12 enfants),
- les tests et insignes de ski.

Le Centre "Les Plans" assurera :

- l'hébergement,
- la fourniture d'une alimentation saine et équilibrée au cours des quatre repas quotidiens,d'hiver
- Les activités seront gérées par "La joie de Vivre " (SASU) à savoir :
- le matériel,
- Forfait 5 jours
- Cours de ski (1 professeur de ski, 5 séances de 2h00 pour 12 enfants).

Le prix du séjour de base par enfant est de 595 €. D'autres activités seront à définir par la commune sur la base d'un programme et d'un tarif proposé par le prestataire.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser le Maire à signer la convention correspondante avec la société "LA JOIE DE VIVRE " S.A.S.U

Madame Sion demande comment va se passer le recrutement des animateurs. Monsieur Boulert répond que la commission jeunesse a décidé d'assurer directement la gestion du séjour par les services communaux. Donc les animateurs seront recrutés par la Commune.

Adopté à l'unanimité

<ul style="list-style-type: none">• FONCTION PUBLIQUE
--

10. Mise en place du RIFSEEP pour les agent de catégorie A de la filière technique
(rapporteur Didier Gruchala)

Monsieur le Maire demande au Directeur Général des Services d'apporter quelques précisions. Ce dernier précise que dans la fonction publique, le salaire des agents est composé d'une partie fixe déterminée par la loi, appelée traitement indiciaire et d'un régime indemnitaire, dont les modalités sont fixées par le Conseil Municipal et dont une grande partie s'inscrit dans le cadre du RIFSEEP. Vu la décision récente

de créer un poste d'ingénieur, il est nécessaire d'instaurer le RIFSEEP pour les agents de catégorie A de la filière technique.

Adopté à l'unanimité

11. Modification du Tableau des Effectifs (rapporteur Didier Gruchala)

Monsieur Gruchala annonce que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Afin de répondre aux besoins en personnel et réactualiser le tableau des effectifs, il convient de procéder aux modifications suivantes :

- Fermeture d'un poste de Technicien Principal 1ère classe à temps complet
- Fermeture d'un poste d'Adjoint Technique Principal 2ème Classe à temps complet
- Fermeture d'un poste de Brigadier Chef Principal à temps complet
- Ouverture d'un poste d'Adjoint d'Animation 30 heures/semaine à compter du 1^{er} novembre 2021

Monsieur le Maire précise que cette ouverture de poste est nécessaire suite à la mutation d'un agent du service jeunesse dans le cadre de l'ouverture de l'agence postale communale. Il est nécessaire de renforcer ce service par un profil diplômé avec une dominante sociale pour favoriser les collaborations entre les services. Il annonce qu'une offre d'emploi est actuellement en ligne sur le site du centre de gestion du Pas de calais et que plusieurs candidatures sont à l'étude.

Adopté à l'unanimité

12. Renforts temporaires (rapporteur Séverine Rogez)

Madame Rogez rappelle que la loi permet de recruter des agents non titulaires pour renforcer temporairement les services municipaux afin de faire face à des besoins d'accroissement temporaire d'activité ou d'accroissement saisonnier d'activité.

Il est proposé au Conseil Municipal de recruter à raison de 20 heures/semaine :

- vacances Toussaint du 25/10/21 au 05/11/21 : 6 personnes
- du 06 au 17/12/2021 : 6 personnes
 - Service Techniques : 2 personnes
 - Service Événementiel : 4 personnes
- du 20 au 31/12/2021 : 4 personnes
 - Service Techniques : 2 personnes
 - Service Entretien : 2 personnes

Madame Rogez rappelle que les postes pour la pause méridienne ont déjà été votés lors d'une séance ultérieure du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire ajoute que la baisse du chômage est aussi expliquée par la politique d'emploi de la Commune avec les contrats aidés et ces renforts temporaires.

Adopté à l'unanimité

13. Service civique - demande d'agrément (rapporteur Séverine Rogez)

Madame Rogez explique que la commune a la volonté de développer une politique jeunesse innovante en offrant notamment à tous les jeunes du territoire la possibilité de s'engager dans des actions leur permettant d'exercer leur citoyenneté.

Aussi, considérant le caractère d'intérêt général des missions qui pourraient être confiées aux jeunes volontaires, elle propose au conseil municipal

- d'autoriser le maire à effectuer un dossier de demande d'agrément au titre de l'engagement dans le dispositif du Service Civique auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) pour 6 personnes;
- de donner son accord de principe à l'accueil de jeunes en service civique volontaire, avec démarrage dès que possible après agrément de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS);
- d'autoriser le Maire à signer tout acte, convention et contrat afférent au dispositif Service Civique.

Le service civique donne lieu à la perception d'une indemnité versée directement par l'État au volontaire. Cette indemnité est complétée par le versement de la part de la collectivité d'une indemnité complémentaire s'élevant actuellement à 107,68 € par mois (*conformément à l'article R. 121-25 du Code du service national*).

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'accueil de jeune en service civique volontaire, d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante et de prévoir les crédits et d'en imputer la dépense sur les crédits ouverts au budget pour permettre le versement de cette indemnité mensuelle.

Madame Rogez rappelle que le service civique s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans pour favoriser la cohésion nationale et la mixité sociale, en offrant la possibilité de s'investir dans une mission d'intérêt général. Le temps consacré aux missions est d'environ 24 heures par semaine. Cette mission donne lieu à une indemnité de 473€. Les jeunes sont suivis par les services communaux.

Monsieur le Maire demande comment postuler. Madame Rogez indique qu'il suffit de rencontrer une référente au service jeunesse. Les candidatures font ensuite l'objet d'un entretien avec une commission.

Madame Sion demande si les candidatures sont ouvertes à tous. Madame Rogez lui répond que c'est bien le cas et rajoute que les thématiques devraient évoluer vers le sport et la citoyenneté.

Adopté à l'unanimité

14. Installations classées - Enquête Publique - Avis (rapporteur Le Maire)

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de son projet d'exploitation une unité de fabrication de batteries pour véhicules électriques sur l'ancien site de la Française de mécanique, la société AUTOMOTIVE CELLS COMPAGNY SE a déposé le 8 juin 2021 une demande de permis de construire. L'étude de ce dossier s'accompagne du dépôt d'un dossier de demande d'autorisation environnementale.

En exécution du Code de l'Environnement et de l'arrêté préfectoral du 11 août 2021, une enquête publique environnementale unique est ouverte à partir du 6 septembre 2021 pour 33 jours. Monsieur Claude HENNION a été désigné commissaire enquêteur.

Le Conseil Municipal est invité à émettre son avis sur la demande d'autorisation environnementale dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture des registres d'enquête fixée au 8 octobre 2021.

Le Conseil Municipal donne à l'unanimité un avis favorable à l'implantation de cette usine.

Monsieur le Maire rappelle qu'un débat national a déjà eu lieu, dans le cadre de la commission nationale du débat public. Cette enquête publique dure un mois et chacun est invité à rencontrer le commissaire enquêteur en Mairie.

Actuellement, le site de la Française de Mécanique est actuellement en cours de démantèlement pour être requalifié dans le cadre de ce projet. Cela évite de consommer de nouvelles terres agricoles. A terme, ce site devrait permettre la création de 1400 à 2000 emplois directs. Il s'agira de la première usine de batteries en Europe.

Adopté à l'unanimité

- **15. Aide à l'acquisition de récupérateur d'eau de pluie** (rapporteur Christian Vanderstappen)

Monsieur Vanderstappen explique que dans le cadre de la préservation de la ressources de l'eau et du traitement de la gestion des eaux pluviales la commune souhaite mettre en place une aide à l'acquisition de récupérateur d'eaux de pluie, à partir du 1er avril 2022

Cette aide est réservée aux habitants de la Commune et s'élève à 30€ sur présentation d'une facture acquittée suite à l'achat d'un récupérateur de plus de 300 litres.

Monsieur Vanderstappen rappelle que d'autres initiatives écologiques ont déjà été prises par la Commune. Il fallait néanmoins se pencher sur la problématique de la ressource en eau. En effet, en 2020, la situation pluviométrique est préoccupante, même si la Région est dans la moyenne nationale. On constate un manque d'eau dès le printemps. Depuis 2017, le Département a dû faire l'objet d'arrêtés préfectoraux pour limiter les usages de l'eau. Mais les récentes températures au-delà des normales saisonnières a engendré en 2020 une baisse pluviométrique de 44%. On peut parler d'état de sécheresse agricole. Le Préfet a donc placé le département en vigilance sécheresse.

Le stockage de l'eau de pluie est donc une mesure pertinente. Elle permet de réaliser des économies et limite la consommation d'eau potable. Monsieur Vanderstappen rappelle que

le lavage des véhicules reste interdit par la loi.

De ce fait, la Municipalité propose d'aider financièrement l'achat de récupérateur d'eau pour un montant de 30€.

Monsieur Bocquet demande le prix d'un récupérateur d'eau. Monsieur Vanderstappen que des modèles sont accessibles à partir de 50€.

Monsieur le Maire rappelle que la gestion des ressources naturelles est un enjeu fondamental.

Adopté à l'unanimité

<ul style="list-style-type: none">• Commande Publique
--

- **16. Convention de cession du droit à valorisation des certificats d'économie d'énergie - Avenant n° 2** (rapporteur Sylvain Bocquet)

Monsieur Bocquet rappelle que par délibération n°2019.06.20.14 du 20 juin 2019, le Conseil Municipal avait autorisé Monsieur le Maire à signer avec SONERGIA une convention de cession du droit de valorisation des certificats d'économies d'énergie. Ce dispositif a pour objectif de valoriser et monétiser sur les marchés internationaux les Kw/h économisés lorsque la commune engage des travaux d'amélioration des performances énergétiques sur les bâtiments de son patrimoine.

Un avenant N°1 (délibération n°2021.02.04.12 du 4 février 2021) avait prolongé la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2021. Il est proposé que la convention soit renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives d'un an sauf dénonciation au minimum 1 mois avant échéance.

Le niveau important des volumes de dépôt de CEE suite aux nombreuses opérations réalisées ont impacté le prix des CEE à la baisse pour les travaux engagés à compter du 1er mai 2021. Il convient donc de modifier l'article 5 de la convention en précisant que les CEE seront calculés sur une base de 5 500 € / GWh CUMAC

Enfin, la valorisation des certificats d'énergie étant sujet aux fluctuations des marchés, il est convenu que SONERGIA pourra modifier unilatéralement les conditions tarifaires sous réserve de notifier ces modifications avec un préavis de 15 jours pour exprimer le désaccord et résilier la convention.

Adopté à l'unanimité

- **17. Adhésion au groupement de commande pour l'achat d'électricité, de fourniture et de service associés (acte constitutif version 2021).**(rapporteur Gilles Goudsmett)

Monsieur Goudsmett rappelle que par délibération N° 2014.12.18.12 du 18 décembre 2014, la municipalité avait décidé d'adhérer au groupement de commande créé par la FDE62 pour l'achat d'électricité. Les conditions d'adhésion à ce groupement de commande sont définies dans un acte constitutif qui a été rédigé au démarrage du groupement.

- Depuis cette date, les missions réalisées par la FDE se sont développées et le nombre d'adhérents ne cesse de continuer d'augmenter.

- Un nouvel acte constitutif adapté à cette nouvelle situation a donc été rédigé. Il est nécessaire de délibérer pour adhérer au groupement de commande issu de ce nouvel

acte.

Monsieur le Maire ajoute que la Fédération Départementale de l'Energie a largement financé le passage aux leds de l'éclairage public.

Monsieur Bocquet demande pourquoi l'ensemble des bâtiments communaux n'est pas concerné. Monsieur Goudsmett répond qu'il s'agit de bâtiments dont la consommation est trop faible.

Adopté à l'unanimité

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

● **18. Compte-rendu des décisions du Maire** (*rapporteur : Alain Queva*)

Monsieur Queva rappelle que conformément aux dispositions des articles L 2122.22 à L2122-23 du CGCT, il est rendu compte des décisions prises dans le cadre des délégations du Conseil Municipal au Maire.

Ces décisions concernent :

- le service événementiel : la facture des prestataires du carnaval de juillet et du marché de Noël.
- La jeunesse : une étude pour la réhabilitation de l'école maternelle et l'usage de la piscine de Harnes pour les scolaires
- Les seniors : l'adhésion au CIAFSPA
- L'assurance : un avenant suite à une évolution de la sinistralité.
- La santé : l'ajout d'un défibrillateur, ainsi que leur maintenance.
- L'informatique : un contrat avec un prestataire pour un logiciel administratif
- Des concessions aux cimetières
- La création de deux régies comptables pour les recettes extrascolaires et les encaissements de la restauration scolaire.

Monsieur Vanderstappen précise que pour l'aide aux récupérateurs d'eau, elle est éligible si la contenance est d'une capacité minimale de 300 litres.

Clôture de séance : Monsieur le Maire, après avoir demandé aux personnes suivant la séance sur les réseaux sociaux et dans la salle s'il y avait des questions, procède à la clôture de la séance.